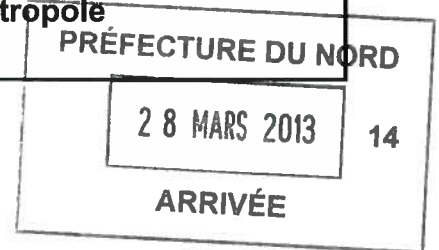


SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole
---	---



Comité syndical du 11 janvier 2013

Délibération n°1-2013

Objet : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2012

Le vendredi onze janvier deux mille treize à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

Titulaires présents :

Messieurs BAERT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, CAUDRON, COISNE, DELABY, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, ELEGEEST, FOUCART, GAUTHIER, JANSSENS, LEFÈVRE, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER, DEHAIS, DESMAZIÈRES, PROCUREUR, FOUTRY et DUMORTIER

Suppléants votants :

Madame SARTIAUX, Messieurs GABRELLE, DUBUISSON, JEGOU, GRIMONPREZ, CAUCHE, PACAUX et VERDONCK

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin DUMORTIER

Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage : 4 janvier 2013

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 18 janvier 2013

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Par délibération n°3-2012 en date du 26 janvier 2012, le Syndicat mixte a approuvé la convention relative au programme de travail pour l'année 2012 entre le Syndicat mixte et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, et notamment les modalités financières.

Par délibération n°4-2012 en date du 26 janvier 2012, le Syndicat mixte a fixé le montant de la subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme à 930.000,00 € (neuf cent trente mille euros).

Conformément à la convention, l'Agence de développement et d'urbanisme vient de nous adresser son rapport annuel.

Celui-ci retrace, en les détaillant, les actions menées pour l'accomplissement des missions et des travaux qui lui ont été confiés.

Considérant que le programme de travail a été correctement accompli, je vous propose :

- d'adopter le rapport de l'Agence de développement et d'urbanisme ;
- d'autoriser le versement du solde de 223.000,00 € (deux cent vingt-trois mille euros).

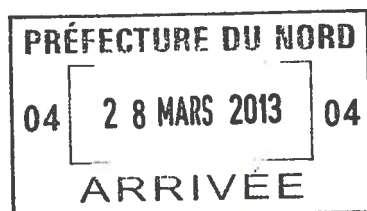
Messieurs BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, DELABY, ELEGEEST, TIR, VANDIERENDONCK, MONNET et JEGOU n'ont pas pris part au vote.

Le rapport d'activité de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour le compte du Syndicat mixte du SCOT au titre du programme de travail 2012 a été approuvé à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-président du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole,



René VANDIERENDONCK.



RAPPORT D'ACTIVITÉS

**DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME
DE LILLE MÉTROPOLE**

**POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DE LILLE MÉTROPOLE**

AU TITRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2012

CONTEXTE

La convention entre l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole et le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole au titre du programme de travail 2012 (délibération n°3-2012 du 26 janvier 2012) a confirmé l'Agence dans son rôle d'outil technique du Syndicat mixte.

En 2012, conformément à cette convention, les activités de l'Agence pour le compte du Syndicat mixte ont relevé de quatre catégories de travaux :

- les missions d'aide au fonctionnement du Syndicat mixte ;
- la mission de conseil juridique ;
- le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur approuvé en décembre 2002 ;
- les études et travaux d'élaboration du SCOT de Lille Métropole.

1. LES MISSIONS D'AIDE AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE

a) Réunion des instances de travail et de décision du Syndicat mixte

En 2012, le Comité syndical s'est réuni à 3 reprises :

- le 26 janvier 2012 ;
- le 28 juin 2012 ;
- le 12 novembre 2012.

En amont du Comité syndical, le Bureau du Syndicat mixte s'est réuni le 12 novembre 2012 afin d'examiner les axes du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCOT.

L'Agence a contribué à préparer, organiser et animer les réunions du Comité syndical : préparation des ordres du jour, des notes de travail et du déroulement des séances, exposés, propositions de rédaction des délibérations, projets de comptes rendus, etc.

b) Délibérations adoptées

- n°1-2012 : Participation financière des membres du Syndicat mixte ;
- n°2-2012 : Budget primitif 2012 ;
- n°3-2012 : Convention entre le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole au titre du programme de travail 2012 ;
- n°4-2012 : Subvention à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole ;
- n°5-2012 : Marchés publics - Dispositions pour la mise en œuvre de l'article 28 du Code des marchés publics ;
- n°6-2012 : Ateliers du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du SCOT - Modalités et nomination du Rapporteur de l'atelier n°1 ;
- n°7-2012 : Avis sur le 2^d projet arrêté du SCOT du Cambrésis ;
- n°8-2012 : Avis sur le projet arrêté du PLU de Carnin du 16 décembre 2011 ;
- n°9-2012 : Compte administratif 2011 ;
- n°10-2012 : Compte de gestion 2011 ;
- n°11-2012 : Affectation du résultat 2011 ;
- n°12-2012 : Débat d'orientations budgétaires (DOB) ;
- n°13-2012 : Débat du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- n°14-2012 : Modification du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de Wahagnies/Ostricourt - Arrêté préfectoral du 11 juillet 2012 ;
- n°15-2012 : Avis sur le projet arrêté du PLU de Mons-en-Pévèle ;
- n°16-2012 : Avis sur le projet arrêté du PLU de Gondécourt ;
- n°17-2012 : Transaction avec l'AUC.

2. LA MISSION DE CONSEIL JURIDIQUE

L'Agence de développement et d'urbanisme assure une mission de conseil auprès du Syndicat mixte. Elle peut recourir à des experts qu'elle choisit.

L'Agence mène notamment une veille sur l'évolution du contexte juridique en matière d'urbanisme commercial.

Dans ce cadre, elle a suivi l'action contentieuse engagée en 2010 par le Syndicat mixte - conjointement avec Lille Métropole Communauté urbaine - afin de faire valoir le droit du Syndicat à être représenté en Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Le Tribunal administratif de Lille a finalement statué en 2012 en rejetant cette requête.

L'Agence a également été amenée à examiner la compatibilité entre le Schéma directeur et d'autres documents relatifs à l'urbanisme et la planification (SDAGE, SAGE, PPRI, PLU, PLH, PDU,...).

En 2012, elle a notamment préparé l'avis du Syndicat mixte sur le projet arrêté du SCOT du Cambrésis et les projets arrêtés des Plans locaux d'urbanisme (PLU) de Carnin, de Mons-en-Pévèle et de Gondecourt.

3. LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR

En 2012, l'Agence a conduit les travaux suivants pour le compte du Syndicat mixte :

a) Poursuite du dispositif d'observation et de suivi des consommations foncières

L'Agence a poursuivi son analyse de l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation sur les territoires inscrits en extension urbaine dans le Schéma directeur et traduits en zonage AU dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

La méthode mise au point repose notamment sur :

- le calcul de la consommation foncière règlementaire autorisée dans le Schéma directeur ;
- l'évaluation des surfaces ouvertes à l'urbanisation dans les PLU ;
- l'estimation du « reste à consommer » qui en découle et sa localisation dans le cadre du Schéma directeur actuel.

Ces travaux, qui actualisent le bilan foncier du Schéma directeur, permettront d'éclairer les estimations des besoins futurs en extension urbaine et les réflexions sur les aspects fonciers du SCOT.

b) Contribution aux réflexions liées aux déplacements

L'Agence a participé aux différents groupes de travail sur les déplacements et le transport mis en place par Lille Métropole Communauté urbaine pour accompagner la révision du Plan de déplacements urbains (PDU) ou pour mettre en œuvre le plan adopté en avril 2012.

L'Agence a également participé aux travaux menés par la Mission Bassin Minier sur les déplacements dans l'aire urbaine centrale de la région, dans le cadre des actions de l'Aire Métropolitaine de Lille.

Elle a été associée aux réflexions sur le Plan climat, et en particulier aux groupes de travail concernant les déplacements en lien avec les services de Lille Métropole Communauté urbaine.

c) Contribution du Syndicat mixte à la mise en œuvre du Schéma de développement d'urbanisme commercial (SDUC) de Lille Métropole

L'Agence a animé les réflexions sur l'évolution du document SDUC vers un Document d'aménagement commercial (DAC), inscrit dans le futur SCOT, notamment dans le cadre de la Conférence permanente d'urbanisme commercial (CPUC) de Lille Métropole. En février 2012, celle-ci a transmis au Syndicat mixte du SCOT ses propositions rassemblées dans un document intitulé « Propositions pour une nouvelle stratégie de développement commercial de Lille Métropole - Vers un document d'aménagement commercial (DAC) ».

d) Contribution du Syndicat mixte à la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement et de développement durables du territoire (SRADT)

L'Agence a continué de suivre les travaux de mise en œuvre du SRADT, notamment en participant aux groupes de travail mis en place par le Conseil régional pour préparer des directives régionales d'aménagement sur les thèmes de la trame verte et bleue et de l'étalement urbain.

e) Suivi des SCOT à l'échelle de l'aire métropolitaine

L'Agence a également poursuivi la veille sur la mise en œuvre des Schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine, ainsi que sur la démarche « interSCOT » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois).

f) Réflexions sur la planification à grande échelle

Dans le cadre des travaux de l'Aire Métropolitaine de Lille, l'Agence a participé aux différentes réunions de travail relatives à la planification et à l'aménagement qui abordent des questions relevant de l'échelle de l'aire métropolitaine : économie, développement durable, trame verte et bleue, etc.

Dans ce même cadre, elle a participé à la démarche lancée par l'État sur la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine lilloise.

4. LES ÉTUDES ET TRAVAUX D'ÉLABORATION DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

L'Agence a poursuivi les travaux de mise à jour du diagnostic du SCOT.

Ces travaux ont entre autres pris la forme d'une actualisation des données et des indicateurs pertinents pour toutes les thématiques : déplacements, habitat, économie, consommation foncière, environnement, rayonnement, équipements, etc.

L'Agence a également lancé plusieurs démarches, travaux et études contribuant à l'élaboration du diagnostic.

a) Projet de diagnostic du SCOT : actualisation des données

En 2012, l'Agence a poursuivi des études et l'observation des évolutions du territoire du SCOT, permettant de préparer une mise à jour du projet de diagnostic, indispensable à la poursuite des travaux.

b) État initial de l'environnement (EIE)

L'étude préparatoire à l'État initial de l'environnement - achevée en 2010 par le bureau d'études Adage Environnement et l'Agence - a intégré en 2011 les remarques des Personnes publiques associées (PPA) ainsi que quelques mises à jour. Cette étude permettra à l'Agence de préparer l'État initial de l'environnement qui fera partie du rapport de présentation du SCOT.

La mission « d'évaluation environnementale » du SCOT a été confiée à Adage et lancée en 2012, parallèlement aux premiers travaux d'élaboration du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pour accompagner cette évaluation, un outil SIG interactif - « *Carte des protections environnementales* » (*dite carte des « contraintes » environnementales*) - a été initié. Cet outil d'aide à la décision permettra d'identifier les espaces faisant l'objet de prescriptions environnementales et de les caractériser.

c) Trame verte et bleue (TVB)

Suite aux lois dites « Grenelle », de nouvelles exigences de « préservation et de remise en état des continuités écologiques » s'imposent au SCOT. Une mission d'expertise écologique a été menée en 2012 avec l'appui d'un prestataire extérieur : le bureau d'études Airele. Ce travail a été encadré par l'Agence et un comité technique constitué des diverses parties prenantes en matière de Trame verte et bleue (Région, Département, État, Observatoire de la biodiversité, Chambre d'agriculture et techniciens des intercommunalités de l'arrondissement). Le comité technique s'est réuni une dernière fois le 4 octobre 2012 pour le rendu final d'Airele.

Le livrable du bureau d'études Airele comporte deux propositions pour le SCOT de Lille Métropole :

- un schéma de Trame verte et bleue argumenté selon une approche strictement naturaliste ;
- la formalisation d'une boîte à outils adaptée à l'inscription de cette Trame verte et bleue dans le SCOT.

d) Enquête déplacements 2006 - Exploitation des résultats sur les communes de l'arrondissement hors Lille Métropole Communauté urbaine

Suite aux travaux réalisés par Lille Métropole Communauté urbaine sur les déplacements sur son territoire, l'Agence a souhaité approfondir l'analyse des déplacements et leur évolution récente dans les territoires de l'arrondissement situés en dehors de la Communauté urbaine de Lille.

L'exploitation des données issues de l'enquête déplacements 2006 a été confiée au CETE Nord Picardie. Le travail a été achevé et fait l'objet d'un document en cours de finalisation et destiné plus particulièrement aux Communautés de communes de l'arrondissement.

L'ensemble des données a permis de mieux cibler les différents points et enjeux du PADD et mieux définir les orientations du DOO.

e) Étude de définition d'un Schéma d'aménagement numérique pour la métropole lilloise

La prise en compte des infrastructures et réseaux de communication numériques constitue, depuis la loi dite « Grenelle 2 », un nouvel objectif fixé au SCOT. L'Agence mène une veille sur ce thème en rassemblant les données concernant l'ensemble du territoire du SCOT.

f) Diagnostic agricole

Afin d'alimenter la réflexion sur l'agriculture dans le diagnostic du SCOT, l'Agence poursuit sa veille agricole afin de préparer une mise à jour des données en exploitant, entre autres, la base de données « OCCSOL » mise en place par l'Agence et les premiers résultats du Recensement général agricole (RGA) 2010, publiés en automne 2011.

L'Agence participe également à la Commission agricole de la Communauté urbaine de Lille Métropole et de la Chambre d'agriculture.

g) Question foncière

Lille Métropole Communauté urbaine a lancé une étude sur les opportunités foncières destinées à des opérations d'habitat dans le tissu urbain existant à moyen ou long terme. L'Agence a participé à des réunions de suivi de cette étude.

h) L'emploi dans la filière des services à la personne

L'évolution sociétale laisse présager un potentiel de nouveaux emplois dans la filière des services à la personne. L'Agence a recensé les études menées à l'échelle régionale et identifié des pistes de travail à investir pour qualifier et quantifier ce potentiel.

i) Prévisions de population et de population active

L'étude sur les prospectives démographiques, les besoins de logements et les prospectives d'emploi, publiée en février 2012 en partenariat avec l'INSEE, présente des scénarios de projection de la population et de la population active à l'horizon 2030, pour l'arrondissement de Lille et dans le cadre du Scot. Ces travaux ont été prolongés, grâce à l'élaboration de différentes hypothèses, pour estimer les besoins de logements et le nombre d'emplois.

j) L'occupation du sol et son évolution

La maîtrise et l'organisation de la croissance urbaine, la limitation de l'étalement urbain et du mitage des espaces agricoles constituent des enjeux majeurs pour atteindre les objectifs de développement durable du territoire. La loi portant « engagement national pour l'environnement », issue du Grenelle de l'Environnement du 12 juillet 2010, renforce le rôle et la portée des SCOT dans ces domaines. Le SCOT devra ainsi arrêter « des objectifs chiffrés d'une consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui peuvent être ventilés par secteur géographique ».

Pour nourrir les réflexions sur la gestion économe des ressources foncières, l'Agence a engagé une étude permettant de disposer d'outils fins d'observation de l'occupation actuelle du sol et de connaître l'évolution de ces données depuis 40 ans par l'étude des orthophotoplans de l'arrondissement à cinq dates de référence, échelonnées entre 1971 et 2008. Cette étude, confiée à la société SIRS, permet de mieux appréhender l'urbanisation du territoire et sa progression dans le temps.

Les résultats, remis en 2010, ont été analysés et exploités par l'Agence pour alimenter le diagnostic du SCOT. Les premières conclusions de cette exploitation ont fait l'objet d'une synthèse publiée dans le MétroSCOT n°2, en juillet 2011.

L'Agence poursuit son travail d'analyse et de vérification des données pour construire une base de données pérenne et évolutive, notamment en vue de la mise en place du suivi du SCOT.

5. ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

En 2012, le Syndicat mixte du SCOT a élaboré son Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Plusieurs démarches principales l'ont alimenté, notamment la Consultation internationale « Lille Métropole 2030 », les ateliers du PADD et des réunions territoriales avec les maires de l'arrondissement de Lille.

a) La Consultation internationale « Lille Métropole 2030 »

L'Agence a engagé, pour le compte du Syndicat mixte du SCOT, une Consultation internationale « Lille Métropole 2030 » destinée à :

- approfondir le débat sur les enjeux métropolitain à l'horizon 2030 ;
- compléter et préciser le diagnostic du SCOT ;
- enrichir le futur PADD du SCOT ;
- affirmer et afficher l'ambition du projet métropolitain.

Les équipes retenues - Bernardo SECCHI et Paola VIGANO ; l'AUC (Djamel KLOUCHE - Bas SMETS) ; Floris ALKEMADE, Xaveer DE GEYTER et Michel DESVIGNE - ont rendu et présenté leurs travaux de première phase (réflexions stratégiques et de prospective) lors de la matinée du 6 janvier 2012 présidée par Madame Martine AUBRY, Présidente du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole.

Le Comité de pilotage du 7 septembre 2012 a permis d'orienter les travaux de la seconde phase (application sur les territoires d'études) qui s'est achevée fin 2012.

b) Les ateliers du PADD

L'Agence a proposé un dispositif d'élaboration du PADD reposant, outre la consultation internationale, sur trois ateliers thématiques transversaux :

- renforcer l'attractivité et le rayonnement de la métropole ;
- inventer la forme urbaine de demain ;
- réaliser la « métropole paysage ».

Ces trois ateliers se sont déroulés en 2012 et ont été articulés sur les Comités de pilotage de la Consultation internationale :

- Atelier 1 « Renforcer l'attractivité et le rôle de la métropole », présidé par Monsieur Rudy ELEGEST :
- Séance 1 : 2 février 2012 ;
- Séance 2 : 30 mai 2012 ;
- Atelier 2 « Imaginer la forme urbaine de la métropole », présidé par Monsieur Bernard HAESBROECK :
- Séance 1 : 1^{er} février 2012 ;
- Séance 2 : 31 mai 2012 ;
- Atelier 3 « Inventer et réaliser la "métropole paysage" », présidé par Monsieur Slimane TIR :
- Séance 1 : 8 février 2012 ;
- Séance 2 : 23 mai 2012 ;
- Synthèse des ateliers présidée par Monsieur René VENDIERENDONCK : 13 juillet 2012.

6. COMMUNICATION

a) Site internet

Le site internet du SCOT de Lille Métropole a été mis en ligne en 2010. Destiné à informer et favoriser la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du SCOT, ce site présente d'une part l'organisation du Syndicat mixte et la procédure SCOT, et d'autre part, les actions et travaux menés pour son élaboration. Il est régulièrement mis à jour par l'Agence qui en assume la gestion pour le compte du Syndicat mixte du SCOT.

b) Présentation du PADD aux maires de l'arrondissement : 10 réunions territoriales

En 2012, dans le cadre de la concertation préalable du SCOT de Lille Métropole, le Projet d'aménagement et de développement durables a été présenté à l'ensemble des maires lors de réunions regroupant les différents territoires communautaires et les Communautés de communes :

- Communauté urbaine de Lille Métropole :
 - territoire est : 13 septembre 2012 à Sainghin-en-Mélantois ;
 - territoire des Weppes : 21 septembre 2012 à Hallennes-lez-Haubourdin ;
 - territoire lillois : 21 septembre 2012 à Lille ;
 - couronne sud : 27 septembre 2012 à Lesquin ;
 - couronne nord : 28 septembre 2012 à Marquette-lez-Lille ;
 - territoire de la Lys : 28 septembre 2012 à Houplines ;
 - territoire tourquennois : 1^{er} octobre 2012 à Halluin ;
 - territoire roubaisien : 1^{er} octobre à Roubaix ;
- Communautés de communes de la Haute-Deûle et de Weppes : 28 septembre à Bois-Grenier ;

- Communautés de communes du Pays de Pévèle, du Sud Pévélois et du Carembault et commune de Pont-à-Marcq : 11 octobre 2012 à Templeuve.

7. PROJET FLUIDE

L'Agence s'est associée à la candidature au projet de recherche FLUIDE (FLeuve, Urbain, Intermodal, Durable) porté par l'INRETS (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) auprès de l'Agence nationale de recherche, dans le cadre de son programme « Villes durables ». Ce projet d'étude, qui s'étale sur 3 ans, vise à comparer 4 grandes villes fluviales françaises (Paris, Strasbourg, Lyon et Lille) pour déterminer comment les ports peuvent jouer un rôle dans l'approvisionnement des aires urbaines et favoriser le report modal des marchandises vers la voie fluviale. Ces réflexions permettront d'alimenter les travaux engagés en perspective du SCOT. Trois séminaires réunissant les représentants des quatre villes participantes se sont déroulés à Paris, Strasbourg et Lyon.

Un quatrième séminaire s'est tenu à Lille en janvier 2012, co-organisé par Ports de Lille et l'Agence d'urbanisme, suivi de la contribution de l'Agence à l'étude en octobre 2012.

8. IMPACT DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Dans le cadre des travaux du SCOT, plusieurs données ont été recueillies sur l'impact du canal Seine-Nord sur le territoire de l'arrondissement (infrastructures dont gabarits, travaux envisagés, enjeux autour de la voie d'eau, interface ville-Port,...). L'objectif a été de définir les éléments permettant une meilleure prise en compte du développement de la voie d'eau dans les politiques d'urbanisme et de favoriser l'émergence d'une vision partagée du développement de la voie d'eau sur le territoire du SCOT.

Plusieurs rencontres avec certains partenaires (Eurométropole, VNF, Région, CCI) ont permis de dégager des enjeux partagés et de mieux appréhender l'impact du Canal Seine-Nord Europe sur l'utilisation de la voie d'eau et le transport de marchandises sur moyenne et longue distance.

Fait à Lille, le 4 janvier 2013



Oriol CLOS
Directeur Général